[COMMUNIQUÉ DE PRESSE – 30 OCTOBRE 2020]



MAINTIEN DES SERVICES DU SYMAT

Suite aux dernières mesures gouvernementales, l'ensemble des services du SYMAT continueront d'être assurés durant cette nouvelle période de confinement, et ce, jusqu'à nouvel ordre.

Les services de collecte des ordures ménagères et du tri sélectif sont maintenus dans les conditions normales, en conservant les jours habituels de passage.

Toutes les déchèteries du SYMAT restent ouvertes, aux jours et horaires habituels dans le strict respect des mesures sanitaires. Les déplacements en déchèteries pourront se faire en remplissant l'attestation de déplacement dérogatoire, en cochant la case « Convocation judiciaire ou administrative et pour se rendre dans un service public ». Il est demandé à chacun de limiter ces déplacements au strict minimum et n'utiliser ce service qu'en cas d'extrême nécessité.

Un accueil physique et téléphonique reste assuré dans nos locaux aux jours et horaires d'ouverture habituels.

Durant toute la période de confinement, le SYMAT rappelle qu'il est d'autant plus important de faire preuve d'esprit civique tant vis-à-vis des autres usagers, qu'auprès du personnel en place. Il est également demandé de respecter rigoureusement les règles sanitaires mises en place afin de pouvoir garantir la continuité de ces services publics.

L'intégralité des informations sur l'évolution de la situation est à retrouver sur notre site internet : www.symat.fr.

